



**Maison des Sports Avenue Paul Bourret
13300 Salon de Provence**

Salon le 25/05/2009

Compte rendu du rendez-vous du Bureau de l'OMS avec M. le Maire **Le 22/05/2009**

M. le Maire, accompagné de M. l'Adjoint aux Sports et de Mme la Directrice des Sports, a reçu le Bureau de l'OMS le 22 mai dernier à la demande de celui-ci.

Dans son exposé liminaire, M. le Maire a rappelé les contraintes budgétaires de la ville qui doit économiser 3.5 M € d'ici 2012 suite au désengagement planifié de l'Etat.

De son côté, le Président de l'OMS a indiqué que les représentants du sport salonais s'inquiétaient de la pression (trop forte à leurs yeux) qui s'exerce sur les clubs sportifs sans percevoir par ailleurs beaucoup d'objectifs sportifs fédérateurs.

Différents sujets ont été discutés :

(a) les subventions aux associations sportives ont diminué de 16% entre les BP de 2008 et de 2009. M. le Maire confirme que les montants de subvention ont baissé pour toutes les associations. Quant au pourcentage exact, il le fera vérifier par ses services. Il estime que le montant voté cette année pourrait devenir la base de répartition entre associations sportives pour les années à venir

(b) afin d'obtenir une répartition la plus juste possible, M. le Maire confirme que l'on devra tenir compte également des subventions indirectes

(c) M. le Maire confirme avoir décidé de supprimer le prêt de logements aux 6 clubs sportifs qui en bénéficient, avec effet au 1/09/2009. Le besoin de logements sociaux étant criant, ceci permettra de satisfaire quelques familles en grande difficulté. M. le Maire reconnaît que l'attitude peu responsable de certains clubs a précipité la décision

(d) Le Bureau de l'OMS s'inquiétant du gel apparent de tous les projets d'investissement ou de réhabilitation des équipements sportifs, M. le Maire affirme que certains sujets sont actuellement en cours d'examen et demande à M. l'Adjoint aux Sports d'organiser une rencontre de l'OMS avec les Adjointes compétents du domaine

(e) Le Président de l'OMS indique ses craintes quant à l'avenir du Centre Medico Sportif. M. l'Adjoint aux Sports confirme qu'il entretient des contacts avec la DRJS qui devraient aboutir prochainement à un « tour de table » pouvant déboucher sur une solution pérenne

(f) M. le Maire certifie qu'il n'est pas question de faire payer la mise à disposition des Educateurs Territoriaux aux clubs sportifs mais simplement de gérer leurs détachements, ce qui est déjà valorisé dans les subventions indirectes

(g) Suite à une question sur les différences de traitement (et de cotisation) qui pourraient être demandées aux licenciés non salonais des clubs de la ville, M. le Maire affirme que, pour lui, le prix de la licence doit être identique à l'intérieur d'un club, quelle que soit la localisation du détenteur de celle-ci. Par contre, si le club offre une prestation dans une ville extérieure, il demande que l'intégralité des coûts soit facturés à l'entité extérieure

(h) Sur un thème connexe, M. le Maire confirme qu'une délibération sera prise prochainement afin de facturer l'utilisation des installations salonaises par des clubs ou structures externes.